

Février 2010 Cédrika Provencher

Disparition de Cédrika Provencher

Première publication 4 février 2010 à 20h29

Mise à jour : 4 février 2010 à 20h37



Le présumé meurtrier de Natasha Cournoyer, Claude Larouche, aurait été vu à Trois-Rivières peu de temps après la disparition de Cédrika Provencher. C'est du moins ce qu'affirme un témoin qui s'est confié au chroniqueur judiciaire Claude Poirier lors de son émission *Le vrai négociateur*. Y a-t-il un lien à faire avec la disparition de la fillette?

L'homme qui travaille dans un bar de Trois-Rivières a soutenu à Claude Poirier que Larouche était un de ses clients. Ce dernier avait un comportement étrange lorsqu'il était question de Cédrika.

«Il trouvait qu'on en parlait trop. Il disait qu'il était tanné d'entendre ça, que c'était fou, qu'il était écoeuré d'en entendre parler. J'ai trouvé qu'il avait l'air quasiment enragé», a dit le témoin à M. Poirier.

Claude Larouche a d'ailleurs été interrogé par la Sûreté du Québec dans cette affaire l'été dernier, quelques mois avant qu'il ne soit arrêté pour le meurtre de Natasha Cournoyer, retrouvée sans vie dans l'est de Montréal en octobre dernier, cinq jours après sa disparition.

La rencontre avait permis de l'écarter comme suspect.

Les enquêteurs de la SQ avaient aussi rencontré tous les prédateurs et ceux qui avaient des antécédents de nature sexuelle à Trois-Rivières, dès les débuts de l'enquête sur l'affaire Cédrika, disparue depuis le 31 juillet 2007 près du parc Chapais, à Trois-Rivières. Elle était âgée de neuf ans.

Or, on ne sait pas pourquoi les policiers ont demandé de rencontrer Larouche deux ans après la disparition de la fillette. Rappelons qu'en 2005, Larouche avait écopé d'une peine de 40 mois de détention pour avoir tenté d'enlever une fillette dans le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal.

Deux ans et demi après la disparition de Cédrika Provencher, les policiers n'ont toujours pas de pistes concrètes pour résoudre le mystère.

(TVA Nouvelles)

Publié le 04 février 2010 à 07h26 | Mis à jour le 04 février 2010 à 07h27

Me Bertrand interpelle Québec et les autorités policières



[Agrandir](#)

Me Guy Bertrand accueilli par Henri et Martin Provencher avant le début du point de presse, hier.

Photo: Stéphane Lessard



[Nancy Massicotte](#)

Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Fort d'une expérience qu'il juge unique et sans précédent au Québec, l'avocat Guy Bertrand a formulé une série de recommandations à l'intention des législateurs, des autorités policières et judiciaires, du ministère de l'Éducation et de la société en général.

Selon lui, le ministère de la Justice et le Barreau du Québec devraient accorder un statut légal aux procureurs indépendants qui participent aux enquêtes sur disparition, tout en protégeant leur liberté et leur indépendance.

Il dit souhaiter que leur rôle soit désormais bien défini afin de prévenir les empiétements avec le travail des autorités et surtout que ces procureurs indépendants puissent disposer d'un budget et de ressources humaines suffisantes.

Dans le cas de la disparition de Cédrika Provencher, pas moins d'une centaine de personnes ont collaboré avec Me Bertrand pour recueillir des informations.

Le rapport de Me Bertrand met également en lumière la nécessité de créer une division administrative de la Sûreté du Québec, dont la responsabilité serait de recevoir et colliger toutes les informations portant sur la disparition ou l'enlèvement d'un enfant, peu importe où sont survenus les événements.

Toutefois, chaque corps policier conserverait sa compétence pour enquêter sur ces disparitions.

Guy Bertrand recommande aussi que chaque corps policier soit contraint de dévoiler toutes les informations pertinentes à cette nouvelle division et qu'une formation spéciale et continue soit donnée à tous les enquêteurs de chacun des corps policiers du Québec qui travailleront sur les dossiers de disparition.

Qui plus est, Me Bertrand estime que les critères de l'alerte AMBER, déclenchée lorsque les policiers ont des raisons suffisantes de croire qu'une personne mineure a été enlevée, doivent être revus et assouplis pour qu'elle soit activée plus rapidement.

D'autre part, il suggère une mobilisation du milieu de l'éducation et des parents afin de sensibiliser les enfants aux règles de sécurité et aux phénomènes des enlèvements, notamment par des enseignements renouvelés et l'utilisation d'une vidéo qui serait conçue à cet effet.

Me Bertrand demande enfin aux parents victimes de l'enlèvement de leur enfant de faire appel le plus vite possible à un procureur indépendant afin de maximiser la qualité des renseignements recueillis mais aussi de faire confiance aux policiers.

En ce sens, même si les policiers font souvent l'objet de griefs de la part de la population (impression de déranger, de ne pas être pris au sérieux, de ne pas avoir de suivi, etc.) Me Bertrand rappelle qu'ils sont liés par un engagement de confidentialité et de non-divulgateion.

Il recommande d'ailleurs aux policiers qui travaillent sur ce genre de dossiers d'expliquer aux informateurs pourquoi ils ne peuvent les informer sur leurs méthodes de travail et leur donner les résultats de leurs enquêtes.

Notons que son rapport a notamment été envoyé au premier ministre Jean Charest, au Barreau du Québec, au ministère de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec.

Encore de l'espoir



Me Guy Bertrand en compagnie de Martin Provencher.

Photo: Stéphane Lessard



[Nancy Massicotte](#)

Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Même si Cédrika Provencher n'a toujours pas été retrouvée, Me Guy Bertrand se dit convaincu que les informations recueillies dans le cadre de son mandat à titre de procureur indépendant pour la famille Provencher ont été fort utiles et permettront aux enquêteurs de retrouver la jeune fille.

Lors du dépôt de son rapport hier, il a même qualifié sa mission de succès puisque sur les 342 informations qu'il a reçues et analysées durant six mois, 21 ont été jugées suffisamment pertinentes et crédibles pour être retenues pour fins d'enquête.

«Ce sont des renseignements que nous n'avions jamais eus, qui n'avaient jamais été communiqués aux policiers parce que les informateurs avaient peur. Ces informations sont porteuses d'espoir. Je suis sûr d'ailleurs que Cédrika sera retrouvée», a-t-il lancé.

À plusieurs reprises, il a d'ailleurs insisté sur l'importance de ne pas perdre espoir dans cette affaire. «Il ne faut pas croire que les policiers n'ont pas de pistes ni de suspect. Par contre, il faut des preuves pour pouvoir arrêter le coupable», a-t-il indiqué lors d'une entrevue accordée au *Nouvelliste* après la conférence de presse.

Il a alors donné l'exemple d'Alain Perreault à Québec qui a été arrêté six ans et demi après le meurtre de Lyne Massicotte. Prudent dans ses commentaires sur l'éventuel auteur du crime, il pense que le crime a été commis par un homme seul, que ce dernier aurait même participé aux

recherches mais qu'en dépit de son intelligence, il finirait bien par commettre une erreur un jour ou l'autre.

Dans le cadre de son mandat pro bono, l'avocat de Québec a notamment recueilli les confidences d'un détenu dans un pénitencier de Québec. Celui-ci disait que son codétenu prétendait être le ravisseur de Cédrika Provencher.

«On s'est rendu au pénitencier en question. Jamais le détenu n'aurait accepté de parler sans ma présence; il ne pouvait plus vivre avec ces informations. La Sûreté du Québec a accepté de me laisser assister à l'interrogatoire, ce qui ne se fait pas d'habitude», a-t-il mentionné.

Les informations colligées par Guy Bertrand ont également mené à la confection d'un portrait-robot et à des fouilles dans des secteurs ciblés où la jeune fille pourrait être enterrée. En prononçant cette phrase, il a d'ailleurs pris soin de s'excuser auprès de la famille. Impossible par contre de savoir où exactement ont été menées ces fouilles.

Dans plusieurs cas, les informations ont été transmises à la Sûreté du Québec, du moins lorsque Me Bertrand obtenait le consentement des informateurs. Sinon, il a procédé avec son enquêteur privé, Raymond-Noël Vaillancourt, un policier à la retraite, à la vérifications des informations.

Bien que selon ses propres dires, sa mission se soit avérée très difficile émotivement et psychologiquement, Me Bertrand estime qu'elle a été fort utile, et ce, à plus d'un niveau.

«Certains renseignements ont permis aux informateurs de libérer leur conscience et d'être en paix avec eux-mêmes. Plusieurs d'entre eux m'ont affirmé qu'ils avaient même de la difficulté à dormir parce qu'ils étaient convaincus de l'endroit où se trouvait Cédrika, ou qu'ils connaissaient l'identité du ravisseur», a-t-il précisé.

L'avocat avoue par ailleurs s'être «réconcilié» avec les policiers au cours de son périple.

«Il m'est arrivé à plusieurs reprises au cours de ma carrière de dénoncer par ignorance la façon de travailler des policiers. Ma mission m'a permis de comprendre que la tâche des enquêteurs peut être extrêmement difficile, particulièrement dans les cas d'enlèvement. La SQ aurait d'ailleurs reçu près de 20 000 informations de toutes sortes», a-t-il mentionné.

Maintenant que sa mission est bel et bien terminée, il invite néanmoins la population à fournir tout renseignement pertinent en communiquant avec la division des crimes contre la personne de la SQ au 1-800-659-4264. Rappelons que la jeune fille est portée disparue depuis le 31 juillet 2007.

Des pistes crédibles communiquées par Me Bertrand

1 - Informations portant sur les confidences d'un détenu, dans un pénitencier du Québec, qui prétendait être le ravisseur de Cédrika (informations communiquées à la SQ)

2 - Informations qui nous ont amené à creuser le sol à certains endroits où on affirmait avec certitude que Cédrika aurait été enterrée (à la SQ)

- 3 - Informations à l'effet que le ravisseur aurait participé aux recherches dans le but de retrouver Cédrika et qu'il aurait été propriétaire d'une voiture rouge (à la SQ)
- 4 - Informations voulant que Cédrika soit détenue par un gang de rue (à la DPJ)
- 5 - Informations précises d'un témoin crédible pouvant mener à un suspect (à la SQ)
- 6 - Informations qui ont justifié une fouille le jeudi 24 septembre 2009 (à la SQ)
- 7 - Informations portant sur des révélations qui ont été entendues à l'intérieur des murs d'une prison du Québec (à la SQ)
- 8 - Informations qui ont mené à la confection d'un portrait-robot (à la SQ)
- 9 - Informations données par une personne qui a reçu des menaces de mort d'un confident qui lui aurait confié ce qu'il savait sur le dossier de Cédrika
- 10 - Informations provenant d'un témoin qui prétendait avoir vu Cédrika dans une fourgonnette rouge quelques jours après l'enlèvement. Selon ce témoin, le propriétaire serait une personne connue dont elle ne voulait pas révéler l'identité (les vérifications sur ce dossier ne sont pas encore terminées)
- 11 - Informations à l'effet que Cédrika aurait été vue avec des trafiquants de drogue et qu'elle pourrait être détenue par ces derniers
- 12 - Informations portant sur l'utilisation de la photo, de la personne ou de l'image de Cédrika sur un site internet (à la SQ)
- 13 - Informations à l'effet que Cédrika aurait été vue en dehors du Québec, plus particulièrement au Nouveau-Brunswick
- 14 - Informations à l'effet que Cédrika aurait été aperçue, le 18 août 2009, dans un autobus.
- 15 - L'informateur l'a suivie à sa descente de l'autobus pour savoir où elle se rendait et pour connaître son adresse (informations à compléter)
- 16 - Informations à l'effet que Cédrika aurait été vue, le 2 août 2007, en compagnie d'un suspect connu du milieu policier (à la SQ)

Cédrika Provencher

Première publication 3 février 2010 à 10h55



L'avocat Guy Bertrand presse Québec d'octroyer un statut légal aux procureurs indépendants chargés de recueillir des renseignements confidentiels dans les dossiers d'enlèvements et de disparitions d'enfants.

Me Bertrand a formulé cette demande en dévoilant son rapport, mercredi, à la suite du mandat spécial qu'il avait accepté pour «recueillir les confidences» permettant de retrouver la petite Cédrika Provencher.

Après avoir remercié l'ensemble des bénévoles, les médias et les autorités ayant collaboré avec lui dans cette «expérience» marquée par d'innombrables difficultés «psychologiques et émotives», Me Bertrand a confié que sa mission prenait fin sur un certain succès.

Les travaux ont permis de recueillir 342 «informations détaillées», a dévoilé l'ancien procureur indépendant, que ce soit par téléphone, par écrit ou en personne. La majorité d'entre elles ont été écartées après vérifications, l'équipe de Me Bertrand les jugeant non crédibles.

La Sûreté du Québec valide maintenant 21 renseignements considérés comme «hautement crédibles».

Parmi ceux-ci, l'avocat souligne des confidences livrées par un détenu à son codétenu dans une prison du Québec, la publication de photos ou d'images de la fillette sur internet et des informations justifiant la conduite de fouilles en septembre 2009.

Encadrer la pratique

À l'issue du mandat spécial dont la durée a été prolongée en septembre 2009 pour prendre fin en décembre dernier, Me Bertrand formule une série de recommandations à l'intention des législateurs, des autorités policières et judiciaires et de la société civile.

«L'expérience que j'ai vécue est unique et sans précédent au Québec», a confié M. Bertrand, ajoutant que Québec devait octroyer un statut légal aux procureurs indépendants participant en parallèle aux enquêtes sur disparition. Il dit souhaiter que leurs rôles soient bien définis afin de prévenir les empiètements avec le travail des autorités. Enfin, les procureurs indépendants doivent bénéficier d'un budget et des ressources nécessaires leur permettant d'accomplir leur mandat.

Le rapport de Me Bertrand met en lumière la nécessité de créer une nouvelle unité spécialisée dans le renseignement sur les dossiers de disparitions et d'enlèvements. Guy Bertrand recommande que chaque corps policier soit contraint de dévoiler toutes les informations pertinentes à cette nouvelle unité. L'avocat préconise par ailleurs l'assouplissement des règles régissant les alertes AMBER afin de faciliter leur activation.

Le milieu de l'éducation et les parents doivent aussi se mobiliser afin de sensibiliser les enfants aux règles de sécurité et aux phénomènes des enlèvements. Me Bertrand demande aux parents victimes de l'enlèvement de leur enfant de faire appel le plus vite possible à un procureur indépendant afin de maximiser la qualité des renseignements recueillis.

Terminant son point de presse en s'adressant directement aux parents de Cédrika, Me Bertrand a affirmé qu'il ne fallait pas perdre espoir, car elle sera retrouvée.

Cédrika Provencher a disparu le soir du 31 juillet 2007 près du parc Chapais, à Trois-Rivières. Elle était âgée de neuf ans.

(TVA Nouvelles)

Publié le 03 février 2010 à 15h41 | Mis à jour le 03 février 2010 à 15h47

Me Guy Bertrand estime avoir amassé 21 informations sur Cédrika Provencher



Me Guy Bertrand a présenté son rapport aujourd'hui à Trois-Rivières.

Photo: Stéphane Lessard

[LA PRESSE CANADIENNE](#)

Le Nouvelliste

(TROIS-RIVIÈRES) L'avocat Guy Bertrand se dit peiné par l'absence de résultats tangibles à la suite de ses recherches de six mois destinées à résoudre l'affaire Cédrika Provencher.

Refusant de jeter l'éponge, il a reconnu que le travail effectué n'avait pas encore donné les résultats souhaités.

Dans un rapport remis à différentes autorités policières et même au premier ministre Jean Charest, il souligne avoir ouvert 342 dossiers détaillés. La plupart ont été rejetés mais 21 informations ont été retenues et transmises pour fins d'enquête.

Parmi les pistes obtenues, Me Bertrand mentionne avoir reçu les confidences de détenus, des témoignages de personnes se disant capables d'identifier un potentiel ravisseur et des informations menant à la confection d'un portrait robot.

A titre de procureur indépendant, l'avocat estime avoir vécu une expérience unique et sans précédent au Québec. Il se dit pleinement justifié de formuler des recommandations auprès de différents ministères et organismes en matière de prévention contre les disparitions.

Au ministère de la Justice et au Barreau du Québec, il demande de faire en sorte d'attribuer un statut légal au procureur indépendant. Il suggère ensuite au ministère de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec de créer une division administrative centralisée pour recevoir et colliger les informations portant sur les disparitions.

Il recommande aussi au ministère de l'Éducation et au milieu scolaire de d'enseigner aux enfants comment se protéger des prédateurs.

L'avocat estime que jamais il n'avait imaginé rencontrer autant de difficultés, tant sur le plan émotif que psychologique, en se rendant disponible pour parler aux informateurs désireux de fournir des renseignements confidentiels sur la petite Cédrika.

Sa mission pro-bono consistait à recueillir, pour le bien du public, des confidences pour tenter de retrouver Cédrika Provencher, disparue à Trois-Rivières le 31 juillet 2007.

Sur le site Web de la famille de Cédrika Provencher, celle-ci remercie l'avocat Bertrand pour son implication mais soutient qu'elle poursuivra son travail jusqu'à ce qu'elle sache ce qui est arrivé à la fillette.

Guy Bertrand juge avoir fait avancer l'enquête

Mise à jour le mercredi 3 février 2010 à 14 h 48

L'avocat Guy Bertrand, qui s'est donné le titre de procureur indépendant dans le dossier de la disparition de Cédrika Provencher, a dressé le bilan de son intervention mercredi. En six mois, le criminaliste a reçu 342 informations, dont 21 ont été jugées crédibles.

D'entrée de jeu, Me Bertrand a révélé que la plupart des informations jugées pertinentes ont été transmises à la Sûreté du Québec avec l'accord des informateurs.

L'avocat de Québec a notamment recueilli les confidences d'un homme détenu dans un pénitencier de la province qui disait que son codétenu affirmait être le ravisseur de Cédrika Provencher. Un autre témoin aurait affirmé avoir vu la jeune fille dans une fourgonnette rouge quelques jours après sa disparition.

Les informations colligées par Guy Bertrand ont mené à la confection d'un portrait-robot et à des fouilles dans un secteur ciblé par un informateur. Certaines informations font également toujours l'objet de vérification, soit de la part de la Sûreté du Québec ou de l'équipe de Me Bertrand.

J'ai bon espoir que les informations que j'ai recueillies et qui ont été transmises à la Sûreté du Québec permettront de faire avancer l'enquête, de mettre le grappin sur le ravisseur et de retrouver Cédrika.

— Me Guy Bertrand

Rappelons qu'une récompense de 100 000 \$, offerte par un donateur anonyme, avait été promise à quiconque pouvait fournir une information permettant de retrouver Cédrika Provencher, qui est portée disparue depuis le 31 juillet 2007.

Pour sa part, la famille de la jeune fille refuse de baisser les bras. « Je n'ai pas la teneur, pas plus que vous, des informations qui sont là, mais on espère. Les policiers, je ne pense pas qu'en continuant un dossier comme ça, n'ont pas d'informations pour arriver à clore ce dossier. Il manque peut-être des détails, malgré beaucoup de travail, mais je suis convaincu qu'ils vont y arriver », a déclaré le père de Cédrika, Martin Provencher.

Recommandations

Par ailleurs, dans son rapport, qui a notamment été envoyé au premier ministre Jean Charest, au Barreau du Québec, au ministère de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec, Guy Bertrand formule une série de recommandations.

L'avocat demande entre autres au ministère de la Justice et au Barreau du Québec de reconnaître le travail du procureur indépendant en lui octroyant un statut légal. Guy Bertrand, qui s'est impliqué dans le dossier de façon bénévole, a insisté sur le fait qu'un tel travail requiert des ressources humaines et financières importantes. Dans le cas de la disparition de Cédrika Provencher, pas moins d'une centaine de personnes ont collaboré avec Me Bertrand pour recueillir des informations.



Cédrika Provencher

Le criminaliste suggère aussi de créer une division administrative à la Sûreté du Québec qui serait responsable de colliger toutes les informations portant sur les cas de disparition et d'enlèvement d'enfants. Guy Bertrand recommande aussi d'accroître la formation des policiers qui enquêtent sur les cas d'enlèvement en s'inspirant des méthodes qui ont fait leur preuve ailleurs dans le monde.

Qui plus est, Me Bertrand estime que les critères de l'alerte AMBER, qui est déclenchée lorsque les policiers ont des raisons suffisantes de croire qu'une personne mineure a été enlevée, doivent être revus et assouplis pour qu'elle soit activée plus rapidement.

En dernier lieu, Guy Bertrand propose au ministère de l'Éducation de créer une vidéo pour enseigner aux enfants des façons de se prémunir contre les formes d'enlèvement.

Cédrika Provencher, qui avait 9 ans au moment de sa [disparition](#), a été vue pour la dernière fois le 31 juillet 2007 près du parc Chapais à Trois-Rivières. En plus de mener ses propres recherches, la famille de la jeune fille a fait appel au chroniqueur judiciaire [Claude Poirier](#), avant de solliciter l'intervention de [Me Guy Bertrand](#). Malheureusement, toutes ces démarches sont demeurées vaines.